

CAPa MA PH

Option: Production Horticole

RNCP n°40523 (enregistrement certification le 19/05/2015)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40523/>

Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Validation des acquis d'expérience (VAE)

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
Métiers de l'Agriculture

Octobre 2025

CFPPA/OFA
EPLEFPA
de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

TAUX DE RÉUSSITE
> Réussite 2025 : 100%

SATISFACTION
> Promotion 2025 : 81%

DURÉE
> 24 mois

PUBLIC
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

Le CAPa MA est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 3

Activités

- Réalise les opérations de mise en culture (semis, repiquage, traitement, récolte, ...)
- d'espèces végétales (horticole, maraîchère, pépinière) selon les règles de sécurité et les objectifs d'exploitations (commerciaux, qualitatifs, ...).
- Peut réaliser les opérations de conditionnement des produits récoltés.
- Peut coordonner une équipe ou diriger une exploitation.

Environnement du métier

- L'activité s'exerce au sein d'entreprises horticoles, maraîchères ou pépiniéristes en relation avec différents interlocuteurs (exploitant, chef de culture, conseillers techniques, clients...).
- Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés et est soumise au rythme des saisons.
- L'activité s'effectue à l'extérieur ou sous serre et peut impliquer le port de charges.

Débouchés

- Ouvrier serriste
- Ouvrier agricole en maraîchage, horticulture, pépinière, champignonnière.

Poursuite de formation possible

- Bac pro Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
- BP Responsable d'entreprise agricole
- BP Responsable d'atelier de productions horticoles.

Conditions d'admission - Pré-requis

- Avoir une entreprise d'accueil ou collectivité territoriale
- Être âgé entre 15 ans (sortant de 3ème) et 29 ans révolus

- Compléter le dossier d'inscription en ligne via :
<https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature>

Accès à la formation

Pour la validation définitive d'entrée en formation seul, l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage est nécessaire. Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement d'un contrat est de 15 jours.

Prochaine rentrée : septembre 2026



Crédit photos : Natur'Académie Anthony Faye

CAPa MA PH

Durée de la formation

La formation est organisée sur une amplitude de 24 mois et comporte à minima pour un parcours complet, 800 heures d'enseignement théorique dont 555 heures de socle commun et 245 heures de spécialité et 2010 heures de formation pratique (en entreprise).

Objectifs : aptitudes et compétences visées et évaluées

Être capable de :

- Réaliser des travaux sur les végétaux tels que la mise en place des végétaux et les observations et opérations techniques liées au cycle de production.
- Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation au conditionnement tels que des observations et opérations techniques liées au cycle de production et des travaux de récolte, de conservation et de conditionnement.
- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments ainsi que des travaux simples d'aménagement et de réparation.

Contenus principaux de la formation

- Culture des légumes,
- Production de fleurs et de plantes en pot,
- Préparation du sol, semis, entretien des cultures,
- Récolte des légumes,
- Bouturage, greffage, rempotage, préparation des fleurs à la vente.

Modalités pédagogiques

Cours magistraux, Travaux pratiques sur nos serres pédagogiques, Travaux dirigés, Retour et partage d'expériences, Analyse de sa pratique professionnelle.



Adaptations possibles du parcours

Validation d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications.

Modalités d'alternance

Parcours sur 24 mois : 3 jours en entreprise et 2 jours par semaine en établissement de formation en moyenne pendant les périodes scolaires.

Évaluation de la formation

- Le diplôme du CAP Métiers de l'agriculture Production Horticole est délivré à l'issue d'épreuves organisées en Contrôles en Cours de Formations et en épreuves terminales.
 - La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences, selon les cas.
- Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

Frais - Rémunération - Financements

- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
- La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX
 Tél : 04.77.44.82.00
cfa.roanne@educagri.fr